



## delai de preavis erroné sur le bail

Par **suarez440**, le **20/02/2021** à **21:48**

bonjour,

mon propriétaire à écrit sur le bail un délai de préavis de 2 semaines pour quitter le logement.

Aujourd'hui il me réclame 1 mois en me disant de vérifier le bail et que c'est la loi.

Sauf que le bail signé prévoit que 2 semaines.

Comment faire ?

Par **janus2fr**, le **21/02/2021** à **10:47**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir de quel type de bail vous disposez. Mais il est vrai que la loi 89-462 régissant les baux pour résidence principale du locataire est d'ordre public, ce qui signifie qu'elle s'impose, même si une clause du bail y est contraire.

Par **suarez440**, le **21/02/2021** à **17:40**

c'est un bail simple sans la loi alur fait à l'amiable